

Fiche signalétique

Selon L'ANNEXE D HCS-2012 À §1910.1200

Version : 1.0/FR
Nom du produit : Pile au carbone-zinc

Date de révision : 08/06/2013
Date d'impression : 08/06/2013

1. Identification

(a) Identificateur du produit

Nom du produit : Pile au carbone-zinc
Modèle du produit : D, C, AA, AAA, 9 V

(b) Autres moyens d'identification

Description du produit : 1,5 V (9 V); 160 mAh ~ 3 000 mAh

(c) Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions connexes

Utilisation recommandée : Éclairage, télécommande, jouet, radio
Restrictions concernant l'utilisation : Aucune donnée

(d) Détails sur le fournisseur du produit

Nom de l'entreprise : Suzhou South Large Battery Co., Ltd.
Adresse : No. 16, Loushang Street, East Jinling Road, Weiting Town, Suzhou Industrial Park, Jiangsu
Code postal : 215121
Adresse courriel : Yiyuan.duan@south-battery.com
Téléphone : +86 512-65071576
Télécopieur : +86 512-65071721

(e) Numéro de téléphone d'urgence

+86 512-65071576

2. Identification des dangers

(a) Classification du produit chimique

Ce produit n'est pas classé comme une matière dangereuse.

(b) Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) : Aucun pictogramme
Mention : Aucune mention n'est utilisée.
Mentions de risques : Non classé
Mises en garde : Non classé

(c) Description de tout danger non classifié ailleurs

Ces produits chimiques se trouvent dans un contenant scellé. Les risques relatifs à l'exposition ne sont présents qu'en cas de mauvaise manipulation (électrique ou mécanique). Le risque le plus probable est une exposition aiguë en cas de fuite de la pile. L'exposition à une fuite de matières peut irriter la peau et les yeux. L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

(d) Ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue

Aucune donnée

Fiche signalétique

Selon L'ANNEXE D HCS-2012 À §1910.1200

Version : 1.0/FR
Nom du produit : Pile au carbone-zinc

Date de révision : 08/06/2013
Date d'impression : 08/06/2013

3. Composition et renseignements sur les ingrédients

(a) Renseignements sur les combinaisons : ingrédients se trouvant dans la pile

Nom chimique	N° CAS	Concentration (%)
Zinc	7440-66-6	25 à 31
Dioxyde de manganèse	1313-13-9	25 à 35
Carbone	7440-44-0	9 à 12
Chlorure de zinc	7646-85-7	6
Chlorure d'ammonium	12125-02-9	1,3
Cuivre	7440-50-8	1
Fer	7439-89-6	1,5
Eau	7732-18-5	13 à 17
Polypropylène	9003-07-0	2 à 3

4. Premiers soins

(a) Description des premiers soins

Mise en garde! Aucun danger particulier pour la santé dans des conditions d'utilisation normale. L'exposition à une fuite de matières peut irriter la peau et les yeux. L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

Inhalation : Éloigner la victime de la zone d'exposition et l'amener immédiatement dans un endroit bien aéré. Utiliser de l'oxygène, si possible. Obtenir de l'aide médicale.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés et rincer la peau à grande eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Obtenir de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en soulevant de temps en temps les paupières supérieure et inférieure. Obtenir de l'aide médicale.

Ingestion : Ne pas faire vomir la personne. Communiquer immédiatement avec un médecin.

(b) Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Ces produits chimiques se trouvent dans un contenant scellé. Les risques relatifs à l'exposition ne sont présents qu'en cas de mauvaise manipulation (électrique ou mécanique). Le risque le plus probable est une exposition aiguë en cas de fuite de la pile. L'exposition à une fuite de matières peut irriter la peau et les yeux. L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. Consulter la section 11 pour obtenir plus de renseignements.

(c) Soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Aucune donnée

5. Mesures de lutte contre les incendies

(a) Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre chimique

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune donnée

(b) Dangers particuliers que pose la substance chimique

La pile pourrait fuir si elle est exposée à une chaleur excessive.

Produits dangereux résultant de la combustion : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et d'autres vapeurs d'oxyde métallique.

(c) Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet.

Fiche signalétique

Selon L'ANNEXE D HCS-2012 À §1910.1200

Version : 1.0/FR
Nom du produit : Pile au carbone-zinc

Date de révision : 08/06/2013
Date d'impression : 08/06/2013

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

(a) Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence d'une formation adéquate. Consulter les sections 5 et 7 avant de procéder au nettoyage. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié, comme il est indiqué à la section 8. Assurer une aération adéquate. En cas de rejet ou de déversement d'électrolytes, ne pas y toucher ni marcher dessus.

(b) Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

En cas de fuite de la pile découlant d'un bris accidentel, essuyer la pile avec un linge, puis la jeter dans un sac de plastique avant de la mettre dans une boîte en acier. La meilleure solution consiste à quitter les lieux et à laisser la pile refroidir et les vapeurs se dissiper. Fournir un maximum de ventilation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux et éviter d'inhaler les vapeurs. Retirer les matières déversées avec une matière absorbante.

7. Manipulation et entreposage

(a) Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Ne pas ouvrir ou détruire la pile ni la jeter au feu, car elle pourrait fuir ou se rompre et rejeter les composants qui se trouvent dans son enveloppe scellée dans l'environnement. Ne pas court-circuiter les pôles, charger la pile, forcer sa décharge excessive, ni la jeter au feu. Ne pas écraser, ni percer la pile, ni l'immerger dans un liquide. Ne pas court-circuiter les pôles ni inverser les pôles lors de l'installation.

(b) Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Éviter toute manipulation excessive, mécanique ou électrique. Entreposer de préférence dans un endroit frais, sec, aéré et non soumis à de grands écarts de températures. Éviter tout entreposage à des températures élevées. Ne pas placer la pile près d'un appareil de chauffage et ne pas l'exposer aux rayons directs du soleil pendant des périodes prolongées.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

(a) Paramètres de contrôle

CAS 7440-44-0	LEA de l'OSHA : MPT 15 mg/m ³ (total), MPT 5 mg/m ³ (rép.)
CAS 7646-85-7	LEA de l'OSHA : MPT 1 mg/m ³ LER du NIOSH : MPT 1 mg/m ³ , LECD 2 mg/m ³ DIVS : 50 mg/m ³
CAS 12125-02-9	LER du NIOSH : MPT 10 mg/m ³ , LECD 20 mg/m ³ LEA de l'OSHA : aucune
CAS 7440-50-8	LER du NIOSH* : MPT 1 mg/m ³ [* La LER s'applique également aux autres composés de cuivre (comme Cu), sauf aux vapeurs de cuivre.] LEA de l'OSHA* : MPT 1 mg/m ³ [* La LEA s'applique également aux autres composés de cuivre (comme Cu), sauf aux vapeurs de cuivre.]
CAS 7439-89-6	NIOSH REL : TWA 1 mg/m ³ OSHA PEL : none

(b) Contrôles techniques appropriés

En cas de fuite de la pile, aérer la pièce le plus possible. Éviter de mettre une pile qui fuit dans un espace confiné. Ne pas installer de piles qui fuient dans une pièce scellée non aérée. Les installations qui entreposent ou utilisent cette matière doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche d'urgence.

Fiche signalétique

Selon L'ANNEXE D HCS-2012 À §1910.1200

Version : 1.0/FR

Nom du produit : Pile au carbone-zinc

Date de révision : 08/06/2013

Date d'impression : 08/06/2013

(c) Équipement de protection personnelle

- Protection des voies respiratoires : Un dispositif de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.
- Protection des mains : Un dispositif de protection des mains n'est pas nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.
- Protection oculaire/ faciale : Un dispositif de protection oculaire/ faciale n'est pas nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.
- Protection de la peau/ du corps : Un dispositif de protection de la peau/ du corps n'est pas nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.

9. Propriétés physiques et chimiques

(a) Apparence	Pile cylindrique noire
(b) Odeur	Inodore
(c) Limite de détection olfactive	Aucune donnée
(d) pH	Aucune donnée
(e) Point de fusion/ congélation	Aucune donnée
(f) Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	Aucune donnée
(g) Point d'éclair	Aucune donnée
(h) Taux d'évaporation	Aucune donnée
(i) Inflammabilité	Aucune donnée
(j) Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée
(k) Pression de vapeur	Aucune donnée
(l) Densité de vapeur	Aucune donnée
(m) Densité relative	Aucune donnée
(n) Solubilité	Insoluble dans l'eau
(o) Rapport de distribution : n-octanol/ eau	Aucune donnée
(p) Température d'auto-ignition	Aucune donnée
(q) Température de décomposition	Aucune donnée
(r) Viscosité	Aucune donnée

10. Stabilité et réactivité

(a) Réactivité

Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

(b) Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

(c) Possibilité de réactions dangereuses

Exposée au feu ou à des chaleurs extrêmes, une pile peut dégager des vapeurs toxiques.

(d) Conditions à éviter

Chauffage, incendie, mauvaise utilisation mécanique ou électrique.

(e) Substances incompatibles

Matériaux conducteurs, eau, eau de mer, oxydants forts et acides

(f) Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et d'autres vapeurs d'oxyde métallique.

Fiche signalétique

Selon L'ANNEXE D HCS-2012 À §1910.1200

Version : 1.0/FR
Nom du produit : Pile au carbone-zinc

Date de révision : 08/06/2013
Date d'impression : 08/06/2013

11. Renseignements toxicologiques

(a) Renseignements sur les voies d'exposition probables

- Inhalation : Aucun effet lors d'une manipulation et d'une utilisation habituelles de la pile scellée. Une exposition au contenu interne peut causer de l'irritation
- Ingestion : Aucun effet lors d'une manipulation et d'une utilisation habituelles de la pile scellée. Une exposition au contenu interne peut causer de l'irritation.
- Contact avec la peau : Aucun effet lors d'une manipulation et d'une utilisation habituelles de la pile scellée. Une exposition au contenu interne peut causer de l'irritation.
- Contact avec les yeux : Aucun effet lors d'une manipulation et d'une utilisation habituelles de la pile scellée. Une exposition au contenu interne peut causer de l'irritation.

(b) Renseignements sur les caractéristiques toxicologiques

Toxicité aiguë :	Aucune donnée
Irritation de la peau :	Aucune donnée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Aucune donnée
Sensibilisation des voies respiratoires :	Aucune donnée
Sensibilisation de la peau :	Aucune donnée
Cancérogénicité :	Aucune donnée
Mutations dans les cellules germinales :	Aucune donnée
Effets toxiques sur la reproduction :	Aucune donnée
TPOP – Exposition unique :	Aucune donnée
TPOP – Expositions répétées :	Aucune donnée
TPOP – Expositions répétées :	Aucune donnée
Risque d'aspiration :	Aucune donnée

12. Renseignements écologiques

(a) Écotoxicité

Aucune donnée

(b) Persistance et dégradabilité

Aucune donnée

(c) Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée

(d) Mobilité dans le sol

Aucune donnée

(e) Autres effets nocifs

Lorsqu'elle est utilisée ou jetée sans tarder, la pile ne présente aucun danger environnemental. Lors de son élimination, garder la pile à l'écart de l'eau, de la pluie et de la neige.

Fiche signalétique

Selon L'ANNEXE D HCS-2012 À §1910.1200

Version : 1.0/FR
Nom du produit : Pile au carbone-zinc

Date de révision : 08/06/2013
Date d'impression : 08/06/2013

13. Considérations relatives à l'élimination

(a) Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

Il est recommandé de décharger entièrement la pile et de se débarrasser de celle-ci conformément à la réglementation locale, étatique et fédérale approuvée. Consulter un organisme de protection de l'environnement ou l'EPA des États-Unis.

14. Renseignements sur le transport

Ce produit n'est pas considéré comme une substance dangereuse conformément à la réglementation sur les transports. (TDG NU Rév. 17; CMIMD 35-10 édition; IATA DGR 53^e édition)

- (a) Numéro des NU Sans objet
(b) Nom officiel d'expédition des NU Sans objet
(c) Classe de danger pour le transport Sans objet
(d) Groupe d'emballage (le cas échéant) Sans objet
(e) Polluant marin (oui/non) Non
(f) Transport en vrac (selon l'annexe II de la Convention Marpol 73/78 et les codes des types de GRV) Sans objet
(g) Précautions particulières

Éloigner les piles les unes des autres pour éviter tout court-circuit et tout déplacement qui pourrait entraîner un court-circuit. Les produits doivent également être emballés dans un emballage robuste qui peut supporter les conditions normales du transport.

15. Renseignements réglementaires

(a) Règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement particulières pour le produit en question

N° CAS	É.-U. TSCA	Canada LIS	Chine Inventaire actuel des produits chimiques en Chine
7440-66-6	Inscrit	Inscrit	Inscrit
1313-13-9	Inscrit	Inscrit	Inscrit
7440-44-0	Inscrit	Inscrit	Inscrit
7646-85-7	Inscrit	Inscrit	Inscrit
12125-02-9	Inscrit	Inscrit	Inscrit
7440-50-8	Inscrit	Inscrit	Inscrit
7439-89-6	Inscrit	Inscrit	Inscrit
7732-18-5	Inscrit	Inscrit	Inscrit
9003-07-0	Inscrit	Inscrit	Inscrit

Remarque : Les résultats de recherche ci-dessus sont fondés sur l'inventaire non confidentiel.

Fiche signalétique

Selon L'ANNEXE D HCS-2012 À §1910.1200

Version : 1.0/FR

Nom du produit : Pile au carbone-zinc

Date de révision : 08/06/2013

Date d'impression : 08/06/2013

16. Autres renseignements, y compris la date de rédaction ou la date de la dernière révision

(a) Rédaction et révision des renseignements

Date de la révision précédente : Sans objet

Date de cette révision : 08/06/2013

Résumé des révisions : Première nouvelle fiche signalétique

(b) Abréviations et acronymes

ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA :	Occupational Safety and Health Administration des États-Unis
MPT :	moyenne pondérée dans le temps
LECD :	limite d'exposition de courte durée
DOT :	Department of Transportation des États-Unis
CMIMD :	Code maritime international des marchandises dangereuses
ATAI :	Association du transport aérien international
TSCA :	Toxic Substances Control Act, inventaire des produits chimiques des États-Unis.
LIS :	Liste intérieure des substances
IECSC :	Inventaire actuel des produits chimiques en Chine

(c) Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis selon les données pertinentes, de façon complète et véridique. Aucune garantie n'est donnée quant à leur exhaustivité et à leur exactitude. La présente fiche signalétique a été préparée afin de présenter des mesures préventives en matière de sécurité aux utilisateurs ayant suivi une formation professionnelle. L'utilisateur qui consulte la présente fiche signalétique doit porter un jugement indépendant relativement à l'applicabilité de la présente fiche signalétique dans des conditions particulières. Dans ces cas particuliers, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité pour les dommages.

----- Fin de la fiche signalétique -----